INSCRIPTION EN PETITE SECTION de MATERNELLE

Les inscriptions concernent tous les enfants nés à partir du 1er janvier 2022 et entrant en petite section de maternelle en septembre 2025 (même si l'enfant n'a pas 3 ans à la rentrée de septembre 2025)

Documents demandés pour l'inscription en mairie :

- copie de toutes les pages du livret de famille
- une pièce d'identité
- copie de tout document justifiant du domicile de moins de trois mois
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

Une attestation d'inscription sera alors donnée.

Il faudra ensuite prendre impérativement rendez-vous auprès de la direction de l'école afin de finaliser l'inscription de l'enfant.

Documents à présenter à l'école :

- livret de famille
- certificat d'inscription délivré par la mairie
- document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge